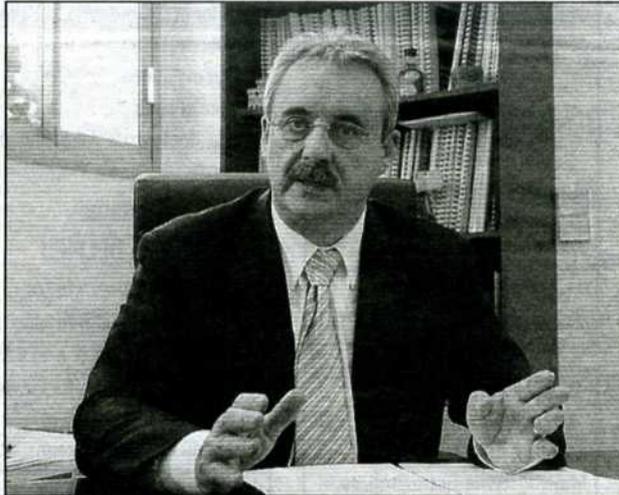


# Dangerosité des portables : "Le doute doit profiter aux jeunes"

**M**ERCREDI, le sénat a adopté un amendement à la loi sur l'environnement. L'amendement qui interdit l'utilisation des portables dans les écoles et les collèges, était proposé par Louis Nègre, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer, et rapporteur du Grenelle de l'environnement.

**Puisqu'il s'agit de votre proposition, êtes-vous satisfait d'avoir été entendu ? Et avez-vous trouvé une opposition en face de vous ?**

En tant que sénateur, j'ai été désigné comme rapporteur de la loi sur le Grenelle de l'environnement, dans laquelle il est fait état des émissions de radiofréquence. Pendant plusieurs mois, j'ai donc auditionné une centaine de personnes, dont d'éminents spécialistes sur ce sujet. J'ai également auditionné les membres du gouvernement. Cela m'a permis de me forger une opinion et de faire cette proposition au Sénat. Je n'ai pas rencontré de véritable opposition sur le fond, mais seulement un amendement qui voulait limiter cette interdiction



**Louis Nègre, sénateur-maire de Cagnes-sur-Mer et rapporteur du Grenelle de l'environnement : « Ce n'est pas l'objectif du sénateur de s'attaquer à la discipline [dans les établissements]. »**

(Photo Philippe Lambert)

d'utilisation du portable aux seules heures de classe, mais pas en cour de récréation.

**Alors que des scientifiques tergiversent depuis des années sur la dangerosité des portables, arguant de suspicion, mais non de preuves formelles, quels ont été vos arguments pour convaincre vos pairs ?**

C'est un argument de santé publique. Quand j'ai auditionné les scientifiques, des experts de l'Académie de médecine, un prix Nobel de

médecine, d'éminents cancérologues, des représentants de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, etc. tous m'ont dit qu'il n'y avait en effet pas de preuve que le portable conduit à un cancer. Mais tous ont aussi jugé le recul insuffisant. Or, en vertu du principe de précaution, le doute doit évidemment profiter aux plus jeunes. En cela, je suis même allé plus loin que les

préconisations du gouvernement qui voulait limiter cette interdiction seulement à l'école primaire.

**En dehors de l'argument de santé publique, le problème de discipline a-t-il pesé son poids dans la décision d'interdire le portable, et quelles seront les mesures qui accompagneront cette loi ? Devra-t-on fouiller les élèves à l'entrée des établissements ?**

Absolument pas, car ce n'est pas l'objectif du sénateur Louis Nègre de s'attaquer à la discipline. Pour autant, au-delà du problème de santé publique, certains y verront une aide, car cela facilitera sûrement la tâche des enseignants. J'ai d'ailleurs reçu un message du recteur de l'académie de Nice qui m'a écrit : « *Merci Monsieur le Sénateur, d'avoir pris cette très heureuse initiative.* » Quant aux mesures d'accompagnement, elles existent déjà dans les établissements sous forme de règlements intérieurs, avec des sanctions à la clé en cas de non respect.

**PROPOS RECUEILLIS  
PAR ISABELLE BRETTE**